VILLE DE GOSIER

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 22 DECEMBRE 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mercredi Vingt-deux du mois de Décembre à dixhuit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE</u>: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmery BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Ghylaine JEANNE.

<u>ÉTAIENT ABSENTS</u>: M. Louis ANDRÉ (excusé; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mme France-Enna URBINO – MM. Josy LAQUITAINE – Jimmy DAMO (excusé; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Sébastien THOMAS (excusé; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mme Nina PAULON (excusée; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – MM. Stéphane URIE (excusé; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – David LUTIN (excusé; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Yane BEZIAT (excusée; pouvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – M. Lucas ALBERI (a été déconnecté définitivement) – Mme Maguy BORDELAIS (a été déconnectée définitivement) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN (excusée; pouvoir donné à Mme Ghylaine JEANNE).

Madame Liliane MONTOUT a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

MODIFICATION DU NOUVEAU PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2020-2026 CM-2021-7S-DAF-82

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** la délibération n° CM-2020-2S-DAF-16 du 23 juillet 2020, approuvant le report de la date d'échéance du Programme Pluriannuel des Investissements 2016-2020, au 31 décembre 2022 ;

**Vu** la délibération n° CM-2020-6S-DAF-93 du 22 décembre 2020 portant approbation du nouveau PPI 2020-2026 de la Ville ;

**Vu** la délibération n° CM-2021-2S-DAF-23 du 30 mars 2021 portant approbation du nouveau PPI 2020-2026 de la Ville ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 14 décembre 2021 :

**Considérant** la nécessité de modifier le Plan Pluriannuel des Investissements au regard du rythme d'avancement des projets ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

## DECIDE

Article 1 : De procéder à la modification du nouveau programme pluriannuel des investissements 2020-2026, tel que joint en annexe.

Article 2 : De procéder à la répartition des crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : D'autoriser le maire à solliciter tout partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la finalisation du plan de financement de ces projets, le cas échéant.

Article 4: D'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

0 5 JAN, 2022 Et publication ou notification le 0 5 JAN, 2022 Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2021

Pour extrait certifié conforme



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du nouveau programme pluriannuel des investissements 2020-2026

Date de transmission de l'acte : 05/01/2022

Date de réception de l'accusé de 05/01/2022

réception :

Numéro de l'acte : CM20217SDAF82 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20211222-CM20217SDAF82-DE

Date de décision : 22/12/2021

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires7.1.1. Budgets et comptes

7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)